

Retrouver l'intégralité du Procès-Verbal du Conseil Municipal et le flash à l'entrée de la mairie
et sur <http://www.sainthilairedeclisson.fr>

Synthèse du Conseil Municipal du 2 septembre 2021

• **Convention Territoriale Globale (CTG) :**

La Convention Territoriale Globale est le nouveau dispositif contractuel entre les territoires et la CAF (caisse d'allocation familiale) anciennement connu sous le nom Contrat Enfance Jeunesse. Afin de permettre la poursuite des versements de la CAF, une première CTG dite « administrative » doit être signée avant la fin de l'automne 2021.

• **Schéma directeur des eaux pluviales :**

Depuis le 1^{er} Janvier 2020 l'agglomération est compétente dans le domaine des eaux pluviales urbaines, la Commune continue d'agir sous sa délégation. Afin d'en assurer la compétence, Clisson Sèvre & Main Agglo lance un groupement de commande à l'échelle des 16 Communes de l'agglomération, le Conseil Municipal s'est positionné afin d'intégrer le groupement de commande et participer au schéma directeur des eaux pluviales non urbaine.

• **ACTEE (SCOT – Pays du Vignoble) :**

Le Programme CEE ACTEE 2 est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ce programme vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Le Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le programme ACTEE, en groupement avec Clisson Sèvre Maine Agglo.

Le territoire, lauréat de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, bénéficie d'un soutien financier de 276 600€ pour un montant de dépenses éligibles de 1 024 000€ HT, pour la période allant de la signature de la convention au 31/12/2022. La Collectivité a voté favorablement pour adhérer à ce programme.

• **Modification du tableau des effectifs :**

Notre agent d'accueil a quitté la Collectivité le 31/08/2021. L'agent avait un grade d'adjoint administratif de 1^{re} classe. Sa remplaçante aura un poste d'adjoint administratif, le poste a été créé afin de permettre la mutation du nouvel agent.

• **Création d'un CDD :**

Dans l'attente d'un agent municipal, de retour début octobre, un recrutement a été nécessaire pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire.

• **Tarif des cavurnes pour vente emplacement cimetière :**

La Collectivité a acheté des cavurnes 4 places et les a fait installer dans le cimetière à l'emplacement prévu à cet effet. Afin de pouvoir vendre ces emplacements équipés, le conseil municipal a délibéré sur le prix de vente de ces cavurnes..

Rappel : Ces délibérations sont consultables dans leur intégralité sur le site internet.

[Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 7 octobre 2021](#)

Nouvelle activité professionnelle sur la commune

À partir de la 1^{ère} quinzaine du mois d'octobre

Un nouveau service sur la zone d'activité de la Garnerie !

Vous en avez marre de cuisiner, vous n'avez plus d'idées, pas assez de temps pour vous mijoter de bons petits plats

Le LUD'DELICE prend le relais du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30 !

Tous les midis le nouveau Food-Truck, le Lud'Délice vous proposera une cuisine savoureuse traditionnelle mais aussi une cuisine du monde !

N'hésitez pas à venir découvrir ce camion qui se situera
derrière le garage Renault à l'entrée des Ateliers Nantais de Maroquinerie.



Adresse

Mairie
1 place de l'église
44190 Saint-Hilaire de Clisson

Contact

Tél. : 02.40.36.07.79
Mail : accueil@mairieshdc44.fr
Site internet : www.sainthilairedeclisson.fr

**Horaires d'ouverture au public à partir du
30/08/21 en raison d'un effectif réduit**
du mardi au vendredi : 9h - 12h30
samedi : 9h - 12h

Informations Communales

Recensement Citoyen obligatoire :

Les jeunes français et françaises doivent se faire recenser **dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^e mois suivant**, en se présentant à la mairie du domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

ATTENTION : ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives ; **il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.**

Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis aux contrôles de l'autorité publique jusqu'à l'âge de 25 ans (dossier auto-école, inscription au baccalauréat et aux examens de diplôme professionnels... volontariat sapeurs-pompiers, recrutement dans les forces armées ou gendarmerie)

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la **Journée Défense Citoyenneté** à 17 ans et 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans (sauf si changement de domicile entre-temps)

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non-inscription automatique sur liste électorale.



Dernières infos Covid Bibliothèque:



Conformément aux nouvelles annonces gouvernementales, le Pass Sanitaire est désormais obligatoire à l'entrée des bibliothèques.

Tous les adultes à partir de 18 ans doivent se présenter **avec un des trois justificatifs ci-dessous** :

- un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet,
- un test RT-PCR ou antigénique de moins de 72H,
- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif, attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Cette mesure s'appliquera également **aux jeunes dès 12 ans à partir du 30 septembre 2021. Le port du masque à partir de 11 ans et le lavage des mains restent obligatoires.**

La Bibliothèque a besoin de nouveaux bénévoles pour assurer le bon fonctionnement de ses activités.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter la Bibliothèque directement au 02.40.54.35.13. ou par mail : bibliotheque@mairieshdc44.fr

Informations Intercommunales



Sécurité sociale des étudiants pour l'année 2021-2022 : ce qu'il faut retenir !

À la rentrée universitaire, la couverture santé des étudiants est garantie. C'est simple, gratuit et automatique.

- **Les étudiants qui poursuivent leurs études** sont automatiquement pris en charge par l'Assurance Maladie pour leurs frais de santé et dépendent toujours de la CPAM de leur lieu de résidence.
- **Les étudiants débutant leurs études** continuent d'être affiliés à leur régime de protection sociale actuel (souvent celui des parents).
- **Les étudiants internationaux qui démarrent leurs études** doivent s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé, dès leur arrivée en France, et après inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur.

Pour être bien remboursé, de bons réflexes sont à adopter :

A partir de 18 ans, et dès réception du courrier de l'Assurance Maladie, des démarches sont à effectuer :

- Mettre à jour **votre carte Vitale**, télécharger l'**appli ameli** (disponible sur AppStore et Google Play) et se connecter à votre compte personnel.
- Choisir un **médecin traitant**, si ce n'est pas déjà fait. Sur présentation de la carte Vitale, le médecin choisi fera une déclaration en ligne, directement transmise à la CPAM
- Vérifier vos coordonnées bancaires et les modifier si besoin, sur l'**appli ameli**.
- Vérifier votre rattachement à une **complémentaire santé** (famille ou autre). En cas de ressources modestes, évaluer en ligne le droit à une Complémentaire Santé Solidaire (CSS) sur : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

Adresse

Mairie
1 place de l'église
44190 Saint-Hilaire de Clisson

Contact

Tél. : 02.40.36.07.79
Mail : accueil@mairieshdc44.fr
Site internet : www.sainthilairedeclisson.fr

Horaires d'ouverture au public à partir du 30/08/21 en raison d'un effectif réduit
du mardi au vendredi : 9h - 12h30
samedi : 9h - 12h

Associations hilairoises

BAD L'AILE

Depuis quelques années, un club de badminton loisir a été créé à Saint-Hilaire-de-Clisson. **Le principe est de pratiquer le badminton sans être licencié, il est ouvert à toute personne, âgée de plus de 18 ans, désireuse de pratiquer ce sport.**

Le club compte une vingtaine d'adhérents de 18 à plus de 50 ans, hommes et femmes. Il permet de pratiquer le badminton en loisir, mais également de faire des tournois en interne et pour les plus motivés, de rencontrer des clubs voisins dans le cadre d'un championnat qui se déroule tout au long de l'année. Enfin, il est possible de se perfectionner : sur chaque période de petites vacances, un entraîneur vient pour apporter des conseils tactiques et techniques. Pour les personnes intéressées, il est possible de venir jouer ou tout simplement essayer (prêt de raquette), sous réserve de disposer d'un Pass Sanitaire, lors des séances qui ont lieu à la salle de sports.

Jour	Créneau horaire
lundi	à partir de 19h30 - jusqu'à 23h
jeudi	à partir de 19h15 - jusqu'à 20h30 ou 21h selon le planning de match de basket
dimanche	10h-12h (sous réserve qu'il n'y ait pas match de basket)



L'adhésion à l'année est de 35 euros et permet de bénéficier des volants et des cours de perfectionnement.

Informations auprès du Président du club, Guillaume MASSON : 06.20.27.13.34
ou bad.sthilaire.clisson@gmail.com

GYM DETENTE HILAIROISE

C'est la rentrée depuis le 13 septembre !

Pour tous ceux qui veulent rester en forme (cours adaptés aux seniors ayant des petits problèmes physiques).

Pour découvrir l'un de nos 3 cours, venez nous rejoindre (2 cours d'essai gratuits)



Contacts :

09 61 35 29 17

ou 02 40 54 72 10

ou par mail

gym.detente.hilairoise@gmail.com

PUERTA DEL BAILE

**Inscriptions ouvertes pour les cours de danse
1 cours d'essai gratuit**

Début des cours mercredi 8 septembre 2021

Les mercredis : Modern'jazz (5-8ans)

Modern'jazz (9-13 ans)

Renfo / Barre au sol (adulte)

Les jeudis : Salsa / Bachata (niveau 1)

Salsa (niveau 2)

Bachata (niveau 2)



Pour plus de renseignements :

puertadelbaile@gmail.com / 07 80 03 57 24

Adresse

Mairie

1 place de l'église

44190 Saint-Hilaire de Clisson

Contact

Tél. : 02.40.36.07.79

Mail : accueil@mairieshdc44.fr

Site internet : www.sainthilairedeclisson.fr

Horaires d'ouverture au public à partir du 30/08/21 en raison d'un effectif réduit
du mardi au vendredi : 9h - 12h30
samedi : 9h - 12h

Associations hilairoises

2 Hellfest pour 2022 !



Mobilisation endiablée du Dev'Hil Camp, le camping éphémère de Saint-Hilaire-de-Clisson :

Un camping éphémère pour les festivaliers du Hellfest était en préparation sur Saint-Hilaire-de-Clisson pour l'édition 2020 (annulée à cause du COVID). Un collectif d'associations (l'Amicale Laïque, le Badminton, les Hil'harengs fumés et le basket) avaient travaillé main dans la main pour créer cet événement à l'image du Angel Camp qui s'est mis en place pendant 3 ans à Saint-Lumine-de-Clisson.

Ce camping a pour but d'héberger les festivaliers en quête de découverte de la région Clissonnaise et de calme audatif ! C'est aussi l'occasion pour nous tous de partager, avec bonne humeur, notre art de vivre local et de faire des rencontres !

Le site choisi, avec l'accord de la municipalité est celui de l'espace de la Noue pour bénéficier d'un cadre agréable et des équipements sanitaires du complexe sportif.

Ce projet va demander une grande mobilisation de bénévoles sur la commune.

48 bénévoles issus des 4 associations mais aussi des bénévoles hors associations avaient déjà répondu à l'appel et certains avaient planché sur l'organisation du camping au travers de 4 commissions (aménagement/déco/accueil, transports/entretien, communication/réservations, restauration).

Pour cette édition 2022, nous invitons toutes les associations et tous les hilairois à y participer : tous les coups de mains seront les bienvenus !

Une réunion générale est prévue le **vendredi 15 octobre à 20h30 à la salle de la Noue** pour vous présenter l'avancement du projet et l'alliance éventuelle avec les « Anges » de Saint-Lumine-de-Clisson.

Merci de bien vouloir vous munir de votre Pass Sanitaire.

On vous y attend nombreux !

***Vous êtes intéressés pour faire partie de l'organisation,
n'hésitez pas à nous le faire savoir dès aujourd'hui !***

Contact: hilaire.camp.collectif@gmail.com

“Devil” veut dire “diable” en anglais

Lire et faire lire : Le plaisir de la lecture partagée ! Les élèves de l'école Simone Veil ont hâte de redécouvrir le bonheur d'écouter les histoires lues par les bénévoles de « Lire et faire lire ». Le goût des belles histoires et le partage intergénérationnel en toile de fond, ce programme éducatif a pour but de faire entrer les enfants dans le plaisir de la lecture. Sur des temps d'environ 30 minutes, les bénévoles lisent des histoires à des petits groupes d'enfants, puis une discussion s'installe...



Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles ? Contactez-nous : 02.40.36.18.14 ou amicalelaiquesth@gmail.com.

Infos pratiques : de novembre à avril sur le temps scolaire / dans le respect des règles sanitaires / formation possible

Bienvenue aux nouveaux petits Hilairois

liste non exhaustive publiée en accord avec les familles



Lilian BOUCHEREAU né le 8 juillet ; 7 la Pouitière
Jeanne ARNAUD née le 8 juillet ; 17 Beaulieu
Isaac BERTHOMÉ né le 7 août ; 22, rue des Camélias
Léon PUAU né le 24 août ; 10 la Basse Grange
Lounys CHAPELEAU né le 1^{er} septembre ; 11 la Dabinière

Adresse

Mairie
1 place de l'église
44190 Saint Hilaire de Clisson

Contact

Tél. : 02.40.36.07.79
Mail : accueil@mairieshdc44.fr
Site internet : www.sainthilairedeclisson.fr

Horaires d'ouverture au public à partir du 30/08/21 en raison d'un effectif réduit
du mardi au vendredi : 9h - 12h30
samedi : 9h - 12h